



Affiliée à la FFGym

N° de licence :

53022.037.

Saison : 2024/ 2025

Email : agplerin22190@gmail.com

A COLLER

Coordonnées de l'ADHERENT PRATIQUANT MAJEURS

Nom Prénom

Né(e) le / / Lieu Nationalité (1) Sexe : F M

Adresse

Code postal Ville

Téléphone (s) Portable : *Email OBLIGATOIRE :

Profession :

(1) A renseigner uniquement pour une nationalité étrangère. Obligatoire pour la demande de licence

*Email obligatoire : élément de communication essentiel pour la FFGym (assurance) et l'AGP

Tout dossier INCOMPLET sera refusé

L'Adhérent est assuré pour la pratique de la Gymnastique à partir du moment où il est licencié. Or, la licence ne sera faite que si le dossier est complet et l'adhésion réglée

CADRE RESERVE A L'AGP

Documents rendus	le : / / 2024	
N° du groupe :	GR GYM + GAP/GR GAF GAP/ACRO GYM ADULTES..... GAM PARKOUR	Observations :

Photo Certificat Médical de moins d' 1 an Droit à l'image Chèque de caution €

MOYENS DE PAIEMENT =>	* Chèques	Espèces	Chèques vacances		Coupons sports		Chèques loisirs	Pass'Sport
			Valeur	Nbre	Valeur	Nbre		
Montants			10€		10€			
Montants			20€		20€			
Montants			50€		50€			
TOTAL								

(1) (voir le tableau des tarifs)

* possibilité de payer en 2 ou 3 fois (voir le tableau des tarifs)

Je soussigné(e), **M. ou Mme**

1 - AUTORISATION D'HOSPITALISATION

cocher la case →

Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM/PRÉNOM.....TÉLÉPHONE :

NOM/PRÉNOM.....TÉLÉPHONE :

2 - FORMULAIRE ASSURANCE souscrit par la FFG D'HOSPITALISATION

cocher la case →

La Fédération Française de Gymnastique souscrit un contrat d'assurance pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz. Soucieuse d'alléger la charge des clubs et de poursuivre sa démarche de développement durable, la Fédération a décidé de dématérialiser la notice d'information assurance (*la notice d'information assurance est sur notre site agplerin.fr*).

Le processus est le suivant :

1. Lors de son inscription ou de sa réinscription au club, **le licencié communique son adresse mail** (pour les mineurs, celui du responsable légal),
2. Le club transmet au comité régional un décompte comprenant les licences à valider,
3. Le licencié reçoit un **mail de la Fédération lui indiquant que sa licence est validée**. La notice d'information assurance est jointe à ce mail. Le licencié peut alors imprimer le bulletin correspondant aux options qu'il souhaite souscrire (option 1 ou 2 atteint corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec le règlement au Cabinet d'assurance Gomis-Garrigues.

S'il ne souhaite pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là. En effet, l'envoi de la notice par la Fédération remplace la procédure actuelle de la signature du bulletin n°2, remis au club et conservé par ce dernier.

3 - CERTIFICAT MEDICAL de moins 1 an au moment de la licence.....

cocher la case →

Par la suite, l'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigé tous les 3 ans. **Le questionnaire de santé n'est plus exigé pour les licenciés MAJEUR.**

4 - REGLEMENT INTERIEUR

IMPORTANT => après avoir pris connaissance des clauses cocher la case ci-dessous

Certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et en **ACCEPTÉ LES CLAUSES**.

Le règlement complet est disponible sur le site de l'AGP et sur le tableau d'affichage dans le couloir de l'entrée de l'association.

5 - COMPETITIONS => engagement des gymnastes et tenues obligatoires

cocher la case de votre choix ci-dessous

Participe aux compétitions. Oui Non

L'absence d'un(e) gymnaste lors d'une compétition **pénalise** non seulement son équipe mais aussi **le club qui devra régler l'engagement et une amende.**

Lors des compétitions, l'uniformité étant obligatoire, il faudra prévoir :

Le justaucorps tenue pour les garçons la veste du Club

Possibilité d'achat ou de location : justaucorps achat à partir de 50€ ou location à partir 10€ - Tenue des garçons achat à partir de 45€ ou location 10€ - Veste du club achat 32€ juniors et 35€ adultes

6 - DROIT A L'IMAGE

cocher la case de votre choix ci-dessous

Le but : Ce droit oblige toutes les personnes qui désirent utiliser votre image, à obtenir une permission de votre part avant de la diffuser.

Oui Non

Document à renseigner

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles sont traitées informatiquement par l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser aux membres bénévoles du bureau lors des permanences de l'association.

A : le..... **Signature** (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Certificat médical 2024-2025

Ce qu'il faut retenir :

❖ Pour les mineurs

1. D'une manière générale, il n'y a plus d'obligation de fournir un certificat médical¹.
2. Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation.

Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.

3. Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. Dans ce cas, pour les licenciés qui font de la compétition et quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.

❖ Pour les majeurs

1. Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.
2. Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier.
3. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.
4. Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.
5. Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
6. Par la suite, l'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.

Le questionnaire de santé n'est plus exigé pour les licenciés majeurs

Autorisation d'utilisation d'image

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de licence :

▪ Autorise :

le club de gymnastique

la Fédération Française de Gymnastique (FFGym) et ses structures déconcentrées

À prendre des photographies de moi et/ou me filmer dans le cadre des activités auxquelles je participe, organisées par le club de gymnastique, la FFGym ou ses structures déconcentrées ;

▪ Autorise le club de gymnastique à utiliser et diffuser mon image sur les supports de communication suivants :

- ...

- ...

- ...

- ...

▪ Autorise la FFGym et ses structures déconcentrées à utiliser et diffuser mon image sur leur site internet, plateforme OTT, newsletter, applications, réseaux sociaux, magazines (notamment le gym mag) et tout support de communication connu ou inconnu à ce jour ;

▪ Autorise :

le club de gymnastique

la FFGym et ses structures déconcentrées

À utiliser mon image, à cet effet, sans contrepartie d'aucune sorte sur tout le territoire national et dans le monde entier pour une durée d'une saison sportive à compter de la signature de la présente autorisation.

Fait à, le

Signature précédée de la mention manuscrite « *Bon pour accord d'utilisation de l'image* ».